

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°35/2026

<b>Date convocation</b>	<b>: 28/04/2026</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>: 15</b>

<b>Présents</b>	<b>: 13</b>
<b>Votants</b>	<b>: 14</b>

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

**Présents** : Mesdames : Line GAL-SIPEIRE, Véronique FONTENEAU, Sonia COULOT, Marianne GREGOIRE, Marie MILETTO, Ursula OUGUERGOUZ, Florence KURZAWA.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire, Gérard CAFFORT, Paul MARTIN, Cédric MAHIQUES, Régis COMBERNOUX, Maxime VASSEUR

**Procuration (s)** : à Gérard CAFFORT pour Olivier MORICEAU

**Absents** : Martinho DE PASSOS, Olivier MORICEAU

**Secrétaire de séance** : Line GAL SIPEIRE

Objet : Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Direct (CCID)

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriale ;

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment son article 1650.

Considérant le courrier reçu de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques le priant de bien vouloir inviter le Conseil Municipal à dresser la liste de vingt-quatre contribuables devant lui permettre, selon les prescriptions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la Commission de Contrôle des Impôts Direct.

Considérant que la Commission Communale des Impôts Directs de Salinelles doit être composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Considérant que La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Considérant qu'elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensés par l'administration fiscale. Son rôle est consultatif.

Considérant que la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur régional des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. La liste de propositions doit donc comprendre 24 noms.

*Envoyé en préfecture le 07/05/2026*

*Reçu en préfecture le 07/05/2026*

*Publiée le 07/05/2026*

ID : 030-213003064-20260504-AR352026-AR

Le conseil municipal entendu le présent exposé et après en avoir délibéré :

**PROPOSE** la liste ci-jointe pour composer la commission communale des impôts directs (CCID).

	Civilité	Nom	Prénom	Date de Naissance	Adresse	Imposition directe locale
01	M.	LARROQUE	Marc	05/03/1962	23 Chemin des Bois	
02	M.	CAFFORT	Gérard	16/08/1959	1112 Chemin de la Fontaine de Montredon	
03	Mme	SIPEIRE	Line	12/12/1965	40 Traverse de la Plaine	
04	Mme	FONTENEAU	Véronique	29/05/1958	13 Chemin de la Rouvière	
05	M.	COMBERNOUX	Régis	27/12/1960	111 Ancienne route de Quissac	
06	M.	SALER	Pierre	21/08/1957	91 Chemin de Saint-Julien	
07	M.	AVESQUE	Emile	01/11/1950	62 Rue du Fournil	
08	Mme	BROS	Chantal	30/07/1953	32 Chemin Ferré	
09	Mme	EMMA	Cathy	19/02/1978	463 Chemin de la Rouvière	
10	M.	FRANCO	José	14/12/1960	432 Chemin de la Rouvière	
11	Mme	JEANJEAN	Valérie	01/10/1975	97 Impasse des Roures	
12	M.	LACOUR	Melvyn	10/05/1994	618 Chemin de la Gare	
13	M.	MALLET	David	29/06/1987	232 Route de Sommières	
14	M.	MEZOUANI	Jean-Pierre	23/08/1969	66 Traverse de la Plaine	
15	Mme	MICHEAU	Angélique	19/12/1979	23 Rue du Fournil	
16	M.	PÊCHEUR	Joseph	25/08/1983	250 Chemin Ferré	
17	Mme	PIRLLOT	Françoise	12/01/1960	88 Impasse des Cigales	
18	Mme	PONS	Marie-Agnès	29/08/1967	11 Impasse du Pouticaire	
19	Mme	RIGAUD	Elisabeth	21/08/1957	40 Rue du Fournil	
20	M.	ROSSO	Bernard	31/10/1948	44 Route de Quissac	
21	M.	STROZZI	Yannick	25/08/1983	394 Chemin de Montredon	
22	M.	TRANCHAND	Jacques	20/03/1956	91 Chemin des Claux	
23	Mme	MILETTO	Marie	22/02/1981	556 Chemin de la Rouvière	
24	M.	KURZAWA	Didier	11/04/1958	54 Rue du Fournil	

Interlocuteur de la Commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
	JOURDAN	Sophie	<a href="mailto:Commune30@salinelles.fr">Commune30@salinelles.fr</a>	04 66 80 33 26

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter la liste de nom cités ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
M. Marc LARROQUE



Le secrétaire de séance,  
Mme Line GAL-SIPEIRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa motivation et/ou publication :

- D'un recours administratif ; dans l'hypothèse où la délibération critiquée est maintenue, il appartient au requérant de saisir le Tribunal Administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois : soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ; soit à compter de l'expiration du délai de deux mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé par l'administration pendant deux mois équivaut à un rejet implicite de la demande.
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes (30) : par courrier à l'adresse - 16 Avenue Feuchères, 30000 NIMES ; de manière dématérialisée par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr)

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publiée le 07/05/2026

ID :030-213003064-20260504-AR 352026-AR